

## Condition Résolutoire / Condition potestative

Par **Neta**, le 21/11/2010 à 17:22

Bonjour à tous, je suis étudiant en 2ème année de droit et je butte sur un point de mon cours de droit des obligations.

La question que je me pose est la suivante : [b:2rrammj1]Pourquoi une condition résolutoire ne peut pas être potestative[/b:2rrammj1] ? Je connais la définition des deux conditions, mais je n'arrive pas à faire lien sur leur incompatibilité ... !

Bonne journée !

Par **Yn**, le 21/11/2010 à 17:45

Une condition potestative est laissée à la discrétion de l'une des parties qui s'oblige. Une condition résolutoire opère rétroactivement anéantissement de l'obligation. Or, si l'une des parties a la possibilité d'empêcher ou de réaliser l'événement entraînant la résolution, notamment le débiteur, cela pose un souci car il peut se dédire de son engagement à sa simple volonté.